
Comité Technique Spécial des Préfectures

Mardi 14 décembre 2015

Un **Comité Technique Spécial des Préfectures** très formel !

Un ordre du jour unique : le **Plan Préfecture Nouvelle Génération** !

Un **Secrétaire Général** qui défend sa copie (comment pourrait-il en être autrement ?) !

Un **Ministre** qui valide le PPNG...ce n'est pas vraiment une surprise !

Des **organisations syndicales** dont le comportement oscille entre cirage de pompes ou refus de tout changement !

La **CFDT** a donc été la seule à aborder les sujets qui fâchent et notamment la longue litanie des questions sans réponse à ce jour plus de six mois après que la démarche PPNG ait été engagée (cf déclaration liminaire adressée le 14 décembre).

- Le **Ministre** a indiqué que :

- le ministère de l'Intérieur est, était et demeurera « *la maison de l'ETAT* »,
- le rôle du ministère comme des préfectures est essentiel dans le cadre de la crise sécuritaire à laquelle notre pays doit faire face : « *c'est une menace durable et j'ai voulu réorienter les services des préfectures vers les missions régaliennes* »,
- les effectifs seront augmentés de + 370 ETP hors secteur police affectés dès 2016 permettant de rendre positif le solde des emplois (+ 15 au total en 2016),
- l'implantation des plateformes pourra s'effectuer dans les préfectures de département qui disposent d'une réserve de personnel suffisante pour armer les plateformes sans que les agents soient soumis à une mobilité géographique contrainte et dans le souci de l'aménagement du territoire (mais le Ministre n'a pas encore rendu son arbitrage),
- la validation la plus favorable du repyramidage des corps sera inscrite au plan de requalification RH (promotions internes, examens professionnels et concours),
- certaines sous-préfectures seront fermées et de nouvelles sous-préfectures seront créées ainsi que des maisons de l'Etat ou des maisons de l'administration,

- le PPNG serait intégré à la nouvelle directive d'orientation.

- Le Secrétaire Général du ministère a confirmé que :

- le coût de la réforme est évalué à 40 millions d'euros affectés en priorité aux systèmes d'informations (capacité d'hébergement internet, applications ministérielles, e.formations)...nous espérons vivement que les experts **informaticiens** de notre ministère seront **enfin** entendus et qu'il sera tenu compte de leurs propositions,

- les services de délivrance des titres seront fermés au 1^{er} janvier 2017 (hors services étrangers) : « *il faut désengorger les préfectures* » ...c'est vrai quoi... c'est quoi **ces usagers** qui traînent dans les couloirs préfectoraux ? ! **Les usagers feront donc leur demande par Internet** (et tant pis pour ceux qui n'y ont pas accès ou qui ont des difficultés à s'en servir !),

- l'instruction des dossiers comme les contrôles seront effectués par des agents des préfectures installées dans **35 plateformes spécialisées par titre** dont **4** dédiées au seul **SIV** et composées chacune de **30 à 50 agents** des préfectures (pas d'effectif cible défini à ce jour pour effectuer ces missions),

- la lutte contre la fraude réglementaire, la gestion locale des crises, l'expertise juridique et le contrôle de l'égalité et la coordination territoriale des politiques publiques constitueront les **quatre missions prioritaires** des préfectures,

- un **plan de requalification RH** pour l'ensemble des agents toutes catégories confondues sera mis en oeuvre,

- les services des étrangers verront leurs effectifs renforcés,

- la primauté à la mobilité fonctionnelle l'emportera sur la mobilité géographique contrainte,

- le rôle des sous-préfectures sera revalorisé,

-**une enveloppe** de 650.000 euros sera affectée en 2016 et portée à 800.000 euros en 2017 et en 2018,

- le recours aux « opérateurs de confiance » (sic !) s'exercera sous forme de convention pour une partie des tâches

- un comité de suivi du PPNG se réunira tous les ans,

- les groupes de travail titres, RH, contrôle de légalité, gestion de crises et lutte contre la fraude reprendront leurs travaux dès le début 2016,

- une nouvelle Direction Nationale d'Orientation devra être publiée fin février 2016.

La **CFDT** prend acte des engagements du Ministre mais note le peu de réponses concrètes apportées à cette étape par l'Administration.

Pour la **CFDT** il est **essentiel et normal** que notre employeur réponde enfin aux nombreuses questions des agents sur leur devenir dans **les plus brefs délais**.

Vous pouvez compter sur vos représentants **CFDT** pour faire entendre votre voix !